Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024 Publication : 01/07/2024





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 20 juin 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Madame Danielle JUBAN Monsieur Jean-Claude GIRARD Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-**RANDRIAN** Madame Christine MARTIN Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Madame Nadioua BELHADEF Monsieur Hamid EL HASSOUNI Monsieur Denis HAMEAU Monsieur Guillaume RUET

Monsieur Laurent GOBET Madame Dominique MARTIN-GENDRE Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Nicolas SCHOUTITH Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Madame Kildine BATAILLE Monsieur Christophe AVENA Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Marien LOVICHI Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Massar N'DIAYE Madame Lydie PFANDER-MENY Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Caroline JACQUEMARD Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GFRBFT Madame Claire VUILLEMIN Madame Stéphanie MODDE Monsieur Olivier MULLER

Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur David HAEGY Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Jean DUBUET Monsieur Patrick CHAPUIS Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Gaston FOUCHERES Monsieur Jean-marc GONCALVES Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Didier RELOT Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Madame Céline RABUT Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Philippe BELLEVILLE Monsieur Adrien GUENE Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER

Membres absents :

Monsieur Georges MEZUI
Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Madame Catherine VICTOR
Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Catherine GOZZI
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Brigitte POPARD pouvoir à Madame Céline TONOT
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARDRANDRIAN

Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Bruno DAVID Monsieur Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Monsieur Adrien GUENE Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Jean-Claude GIRARD Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Laurent GOBET

Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

DM20240627 38 N°38 - 1/2

OBJET: ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

En application des articles D 2224-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est présenté chaque année par le Président de Dijon métropole à l'Assemblée délibérante, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport est notamment destiné à l'information des usagers et est adressé à chaque commune membre pour une présentation en Conseil municipal.

Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés comporte notamment les indicateurs techniques et financiers, quantitatifs et qualitatifs mentionnés dans le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2023.

Scrutin Pour: 78 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 18 PROCURATION(S)

DM20240627 38 N°38 - 2/2